

COMMUNE DE COUIZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 OCTOBRE 2021 à 19 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 11

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DUBOIS Sandrine, CHOURREU Daniel, THOREAU Josiane, BONNET Colette, DIESEN Christophe, RUIZ Frédéric, PLANEL Régis.
- **Procuration** : LEFEBVRE Clémence a donné procuration DAMBOY Marie-Cindy
DENARNAUD Jean-Claude a donné procuration à QUIEF Jean-Paul
GARCIN Patricia a donné procuration à DUBOIS Sandrine
GISEL Pierrick a donné procuration à RUIZ Frédéric.
- **Absent excusé** : Néant.

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 25/10/2021. Approuvé à l'unanimité.

Monsieur Régis PLANEL est élu secrétaire de séance.

1 – PETITES VILLES DE DEMAIN : Rénovation du Foyer/Théâtre municipal : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet de Rénovation du Foyer Municipal dans le cadre de l'opération « Petites Villes de Demain ».

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention pour les travaux de « RENOVATION DU FOYER/SALLE DE SPECTACLE » pour la programmation 2022 auprès du Département, de l'Etat et de la Région.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **521 227.52 €HT** soit **625 473.02 €TTC**, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal décide de demander au Département, à l'Etat et à la Région des subventions pour la réalisation de cette opération dans le cadre de « **Petites Villes de demain** » avec le plan de financement suivant :

- Subvention CD 11 : 20% soit 104 245.50 € HT
- Etat : 50% soit 260 613.77 € HT
- Région : 10% soit 52 122.75 € HT
- Fonds Propres de la commune : 20% soit 104 245.50 € HT.

Monsieur le Maire précise que cette réhabilitation rentre dans 3 objectifs :

- 1 – Rénovation du patrimoine
- 2 - scène culturelle
- 3 – Projet pédagogique.

2 – PETITES VILLES DE DEMAIN : Cœur de village – Aménagement de voies 1^{ère} tranche : Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet Cœur de village - Aménagement de voies dans le cadre de l'opération « Petites Villes de Demain ».

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention pour les travaux de « CŒUR DE VILLAGE – AMENAGEMENT DE VOIES 1^{ère} tranche » pour la programmation 2022 auprès du Département et de l'Etat.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **254 058.95 €HT soit 304 870.74 €TTC**, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le conseil Municipal décide de demander au Département et à l'Etat des subventions pour la réalisation de cette opération dans le cadre de « **Petites Villes de demain** », avec le plan de financement suivant :

- Subvention CD 11 : 20% soit 50 811.79 € HT
- Etat : 60% soit 152 435.37 € HT
- Fonds Propres de la commune : 20% soit 50 811.79 € HT

Monsieur le Maire ajoute que cette rénovation met en valeur le centre historique en liaison avec le Château des Ducs de Joyeuses.

3 – PETITES VILLES DE DEMAIN : Aménagement surface de Jeux du parc Municipal : Demande de subvention

Monsieur le Président appelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser l'Aménagement d'une surface de Jeux au Parc Municipal dans le cadre de l'opération « **Petites Villes de demain** ».

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention pour les travaux de « AMENAGEMENT D'UNE SURFACE DE JEUX AU PARC MUNICIPAL » pour la programmation 2022 auprès du Département et de l'Etat.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **14 754.65 €HT soit 17 705.58 €TTC**.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le projet de travaux de « AMENAGEMENT D'UNE SURFACE DE JEUX AU PARC MUNICIPAL » pour un montant estimatif de 14 754.65 Euros HT, et décide de demander au Département et à l'Etat des subventions pour la réalisation de cette opération dans le cadre de « **Petites Villes de demain** ». Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention CD 11 : 20% soit 2 950.93 € HT
- Etat : 60% soit 8 852.79 € HT
- Fonds Propres de la commune : 20% soit 2 950.93 € HT

Monsieur le Maire profite de cette action en faveur des jeunes pour demander au Conseil Municipal de réfléchir sur la mise en place d'un conseil Municipal Jeunes.

4 – Questions diverses

Néant.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20.00.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

